



Santé mentale des enfants et des jeunes

Audit de l'optimisation des ressources de 2016

Pourquoi avons-nous effectué cet audit?

- Pour vérifier si le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (Ministère) et les organismes de services de santé mentale aux enfants et aux jeunes fournissent aux personnes qui ont besoin de services de santé mentale des services appropriés et opportuns; et si le financement versé par le Ministère aux organismes est proportionnel aux services fournis.
- Le Ministère accorde un financement substantiel (2015-2016 – 438 millions de dollars) à plus de 400 fournisseurs de services qui offrent directement des services de santé mentale.
- Les audits que nous avons effectués dans ce secteur en 2003 et 2008 ont révélé l'existence de problèmes constants en ce qui concerne notamment la surveillance inefficace exercée par le Ministère et une absence de normes de services à appliquer par les organismes.

Pourquoi cet audit est-il important?

- Approximativement un Ontarien sur cinq souffrira d'un problème de santé mentale au cours de sa vie et, dans la plupart des cas, ces problèmes prennent naissance durant l'enfance ou l'adolescence.
- En 2015-2016, plus de 120 000 enfants et jeunes et leurs familles se sont tournés vers les services fournis par des organismes financés par le Ministère.
- L'absence de procédures et de normes au sein du Ministère et des organismes pourrait empêcher les jeunes et les enfants de recevoir le niveau de services dont ils ont besoin en temps opportun.
- Le nombre de visites dans les salles d'urgence et d'hospitalisations s'est accru de plus de 50 % depuis 2008-2009 chez les enfants et les jeunes qui souffrent de problèmes de santé mentale, ce qui dénote un problème croissant.

Constatations

- Dans notre audit de cette année, nous avons constaté que de nombreuses questions soulevées dans nos précédents rapports sur ce programme demeurent préoccupantes. Par exemple, le Ministère continue d'affecter la majorité des fonds aux organismes en se basant sur les affectations antérieures, au lieu de tenir compte des besoins en santé mentale des enfants et des jeunes qu'ils servent.
- Bien que le gouvernement soit chargé d'Esprit ouvert, esprit sain : Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances (la Stratégie) du gouvernement, il n'a pas collaboré avec les autres ministères participant à la Stratégie pour analyser les raisons de l'augmentation des visites des urgences et des hospitalisations des enfants et des jeunes pour des problèmes de santé mentale, en vue de la prise de mesures éclairées pour s'attaquer aux causes fondamentales de cette hausse.
- Le Ministère n'examine pas les raisons des écarts marqués entre les coûts par clients des organismes et le nombre de cas par travailleur. Nous avons relevé des écarts considérables, qui justifient un suivi par le Ministère. Ainsi, un organisme sur cinq environ fournissant des services relevant des cinq services fondamentaux de santé mentale ont déclaré des coûts moyens par client qui étaient au moins 50 % plus élevés que la moyenne provinciale.
- Le Ministère ne vérifie pas si les organismes se conforment aux exigences du programme pour la prestation de services SMEJ. Nous avons constaté que, dans de nombreux cas, les organismes ne s'y conforment pas. Ainsi, les organismes que nous avons visités, dans de nombreux cas, soit n'avaient pas rempli les outils requis d'évaluation fondés sur des données probantes, soit il n'était pas évident qu'ils avaient utilisé les résultats de ces outils pour évaluer périodiquement les services de santé mentale qu'ils fournissent. En outre, les organismes n'appuyaient pas toujours la transition des enfants et des jeunes mis en congé vers d'autres services, ce qui compromettrait les progrès réalisés dans les traitements.
- Étant donné que certaines des exigences dont le programme du Ministère est assorti sont trop générales, les organismes sont davantage susceptibles de les interpréter et de les appliquer de manière inégale. Ainsi, le Ministère exige que les clients sur les listes d'attente soient informés périodiquement de leur statut, mais il n'a pas précisé d'intervalle pour ce faire. Par conséquent, nous avons constaté qu'un seul des organismes que nous avons visités a adopté une politique et un calendrier pour informer les clients de leur position sur les listes d'attente.

Conclusions

- Conformément à ce que nous avons constaté dans notre audit de 2003, le Ministère n'assure toujours pas une surveillance et une administration efficaces du programme pour que les enfants et les jeunes ayant besoin de services de santé mentale reçoivent des services rapides, adéquats et efficaces.

Conclusions (a continué)

- Les organismes de SMEJ que nous avons visités ne se conforment pas toujours aux exigences du Ministère relatives à la prestation de services de santé mentale, et ils ne surveillent pas efficacement les services qu'ils fournissent pour démontrer qu'ils savent si les enfants et les jeunes reçoivent des services de santé mentale rapides, adéquats et efficaces en fonction de leurs besoins constatés. En outre, il faut porter davantage attention à la question de savoir si les enfants et les jeunes qui sont mis en congé ont besoin d'une aide accrue pour passer sans problème à d'autres fournisseurs de services.